TABLE DES MATIÈRES1

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Afrique 3

* Burundi 3
* Ebola 5
* Golfe de Guinée 7
* Mali 8

Libye 10

Migrations 13

Partenariat oriental 13

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

* Stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq , ainsi que pour la menace que constitue l'EIIL/Daech 14
* Bosnie-Herzégovine 14
* Relations avec l'Ukraine 15
* Relations avec la République de Moldavie 15
* Relations avec la Tunisie 15
* Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique 15

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

* Coopération entre les Nations unies et l'UE en matière de gestion de crise 16
* Mission de formation de l'UE en Somalie 16
* Mission de conseil militaire de l'UE en République centrafricaine 16

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Afrique

Le Conseil a tenu un débat sur les relations entre l'UE et l'Afrique, au cours duquel ont été abordées les questions de la paix, de la prospérité et du partenariat avec les organisations régionales africaines.

À l'issue du débat, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a attiré l'attention sur les possibilités que l'Afrique offre à sa population et à ses partenaires dans le monde. Le Conseil a débattu de la nécessité de passer d'une relation donateurs-bénéficiaires à un partenariat politique à part entière avec l'Afrique et ses organisations régionales. L'Afrique et l'Europe ont des intérêts communs – non seulement sur le plan bilatéral, mais aussi au niveau mondial – par exemple en ce qui concerne les négociations sur le changement climatique et le programme pour l'après-2015.

L'UE a deux grandes priorités en Afrique: favoriser l'instauration d'un climat de paix sur le continent grâce à la prévention des conflits et du terrorisme et créer la prospérité au moyen d'une accélération de la croissance et du développement durables. Le partenariat avec l'Afrique revêt une importance décisive pour atteindre ces objectifs.

* Burundi

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la situation politique au Burundi, dans la perspective des élections:

"1. L'Union européenne (UE) salue les avancées au Burundi depuis la signature des Accords de paix d'Arusha. Elles ont permis au Burundi de s'engager sur la voie du développement, de la stabilité et de la démocratie, et de participer à des missions de paix sur le continent africain. L'UE a été un acteur engagé en soutien de ce processus. Elle entend le rester en travaillant étroitement avec ses partenaires, en particulier l'UA, la CIRGL et les Nations Unies, dont la mission électorale (MENUB) doit pouvoir jouer pleinement son rôle.

1. Le prochain cycle électoral au Burundi, entre mai et août 2015, constitue un enjeu majeur pour consolider les progrès accomplis et contribuer à la construction d'un avenir plus solide. Le pays ne peut pas manquer cette opportunité au risque d'un retour en arrière. En adoptant le Code électoral, la Feuille de route pour les élections de 2015 ainsi que le Code de bonne conduite, l'ensemble des partis et acteurs politiques burundais ont tracé la voie. Il s'agit maintenant de les respecter dans leur intégralité. L'UE salue les efforts de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et l'encourage à assumer son rôle en toute indépendance et impartialité. Elle appelle la CENI et les institutions burundaises concernées à assurer la mise en œuvre des mesures correctives à l'enrôlement des électeurs agréées lors de la réunion d'évaluation du 22 décembre 2014 et à renouer le fil du dialogue avec les partis et acteurs politiques tout au long du processus électoral.
2. Devant les tensions et intimidations qui ont marqué la période pré-électorale, l'UE appelle les autorités à faire des efforts supplémentaires afin d'assurer le caractère inclusif, paisible et transparent du processus. Opposition comme majorité portent des responsabilités à cet égard, mais il incombe aux autorités de garantir l'exercice des droits civils et politiques, des libertés fondamentales, y inclus la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'indépendance de la justice, dans le respect des lois et des engagements internationaux du Burundi. À cet égard, l'UE exprime sa préoccupation face aux nombreux cas de poursuites judiciaires visant des leaders des partis d'opposition et des représentants de la société civile engagés dans la défense des droits de l'Homme. Ces arrestations et condamnations risquent de porter le discrédit sur l'ensemble du processus électoral, et sur le fonctionnement de la justice.
3. L'UE attache une grande importance au maintien des acquis de l'Accord d'Arusha qui constitue le socle sur lequel la paix et la démocratie se construisent au Burundi après la période de guerres civiles. À l'heure actuelle, des voix s'élèvent au Burundi en faveur du respect de l'accord d'Arusha, tout particulièrement au sujet d'un possible troisième mandat présidentiel. Ces voix ne peuvent être ignorées. L'UE exhorte les autorités burundaises à aborder cette question avec sagesse et dans un esprit de réconciliation afin de trouver rapidement une solution emportant une adhésion large de sorte à apaiser les tensions et éviter une détérioration de la situation.
4. Suite à l'invitation des autorités burundaises, l'UE a décidé de déployer une mission d'observation électorale à partir du mois d'avril 2015 afin d'assurer l'évaluation continue et complète de l'ensemble du processus électoral, en contact étroit avec d'autres missions d'observation. Le soutien de l'UE au processus électoral, par la présence de cette mission d'observation et par son appui financier, ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une compétition électorale inclusive et transparente, ouverte de manière équitable à tous les partis et acteurs politiques.
5. L'UE invite tous les acteurs à prendre des initiatives visant à préserver la paix et à réduire les tensions. Elle déplore les évènements violents qui se sont produits en province de Cibitoke du 30 décembre 2014 au 3 janvier 2015 et exprime sa préoccupation face aux allégations d'exécutions sommaires commises par des membres des forces de l'ordre et des membres de l'aile de la jeunesse du parti CNDD-FDD. L'UE salue la formation d'une commission d'enquête judiciaire qui devra être en mesure de faire son travail sans entraves et en toute indépendance. L'UE attend également de recevoir les résultats de l'enquête en cours concernant l'assassinat de trois religieuses italiennes en septembre 2014 à Bujumbura, qui doit être menée de façon transparente et impartiale."
* Ebola

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le virus Ebola:

"1. Le Conseil approuve la déclaration faite par les coprésidents de la conférence intitulée "Ebola: de l'aide d'urgence à l'assistance au redressement" qui s'est tenue à Bruxelles le 3 mars 2015. Rappelant ses conclusions d'octobre et de novembre 2014, et conscient du rôle de premier plan joué par l'Union européenne (UE) et ses États membres en tant que principaux donateurs dans la réponse apportée à la crise par la communauté internationale, le Conseil réaffirme qu'il est fermement déterminé à mettre un terme à l'épidémie d'Ebola en faisant en sorte que le nombre de cas soit ramené à zéro et qu'il en reste ainsi au moyen d'une aide d'urgence continue et appropriée et d'un soutien en faveur des plans de redressement. Il rend une nouvelle fois hommage à l'héroïsme et au sacrifice de tous les intervenants nationaux et internationaux qui ont aidé à lutter contre l'épidémie sur le terrain et salue la contribution apportée par les missions diplomatiques de l'UE dans les pays touchés.

1. Le Conseil souligne qu'il importe de débourser en temps utile et de façon coordonnée les fonds restants annoncés à ce jour pour l'aide d'urgence et le redressement et, en particulier, de combler un déficit de financement immédiat de 400 millions de dollars pour les actions des agences des Nations unies et le soutien supplémentaire requis pour les priorités en matière de redressement rapide et la capacité de réaction dans la région. Le Conseil invite la Commission et les États membres à contribuer à ces besoins, notamment par le versement rapide de la dernière tranche du montant de 1,3 milliard d'euros annoncé par l'UE et ses États membres mais qui n'a pas encore été entièrement honoré. Il invite également les acteurs participant à l'aide d'urgence et au redressement en cours à continuer de coopérer et de coordonner leur action afin de garantir une utilisation optimale et efficace des ressources.
2. Le Conseil note que le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale tiendront prochainement leurs réunions de printemps, que le suivi de la session extraordinaire du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé consacrée à Ebola sera examiné lors de la prochaine Assemblée mondiale de la santé, que le Secrétaire général des Nations unies organisera une réunion en mai et qu'une session de l'Union africaine se tiendra en juin. L'UE et ses États membres, en étroite coopération avec les pays touchés, continueront à contribuer aux priorités en matière de redressement à long terme. Les efforts devraient entre autres porter sur la reconstruction de systèmes sociaux et de soins de santé durables, notamment dans le but de rétablir la confiance des populations, ainsi que sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. La Commission de consolidation de la paix mise en place par les Nations unies et la "Nouvelle Donne" continueront d'offrir des cadres importants pour la coordination internationale et l'élaboration d'une stratégie cohérente liant les aspects politiques, de sécurité et de développement, y compris le redressement après l'épidémie.
3. Le Conseil souligne l'importance des engagements pris par les coprésidents afin d'améliorer la gouvernance locale et nationale, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, de faire en sorte que la prestation de services en faveur des citoyens profite davantage à tous et qu'elle soit plus efficace, notamment en ce qui concerne l'accès de tous à la santé et à l'éducation, et de s'attaquer au fardeau qui pèse particulièrement sur les femmes et les jeunes filles en raison de la crise.
4. Le Conseil prend acte des enseignements tirés et de l'engagement pris par les coprésidents et les partenaires en vue de renforcer la préparation aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris les mécanismes de surveillance des maladies et d'alerte rapide pour les catastrophes, afin de prévenir, de détecter et de contenir de futures épidémies. Le Conseil rappelle l'invitation qu'il a adressée à la Commission pour que celle-ci, conjointement avec les États membres, explore la possibilité de créer un réservoir d'experts de la santé sur la base du volontariat afin de permettre un déploiement rapide et ciblé, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union. Il convient de poursuivre les efforts menés à l'échelle internationale, en coopération avec l'industrie pharmaceutique, pour stimuler la recherche et le développement dans le but de mettre au point et d'approuver des vaccins, des traitements et des tests de détection rapide.
5. Le Conseil indique que l'UE et ses États membres ont la possibilité de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le soutien de la coopération dans la région touchée afin de mettre un terme à l'épidémie d'Ebola et d'éviter sa résurgence, notamment dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, de la CEDEAO, de l'Union africaine et du système des Nations unies, en particulier l'OMS. Le Conseil invite le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le virus Ebola à continuer de collaborer avec le Service européen pour l'action extérieure et les services de la Commission, ainsi qu'avec les États membres, afin d'étudier les options envisageables à cet égard."
* Golfe de Guinée

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le plan d'action pour le golfe de Guinée:

"1. Le Conseil adopte ce jour le plan d'action 2015-2020 pour le golfe de Guinée figurant en annexe, qui définit le soutien de l'Union européenne aux efforts déployés par la région et ses États côtiers pour relever les nombreux défis posés par la sûreté maritime et la criminalité organisée. À l'instar de la stratégie, adoptée le 17 mars 2014, ce plan d'action réaffirme l'importance que l'Union européenne attache à la poursuite de la coopération étroite menée avec ses partenaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, en prenant toutes les mesures voulues pour lutter contre la criminalité maritime, notamment la piraterie et les vols à main armée en mer, la pêche illicite, le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes, et pour s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes dans le but de favoriser la sécurité et la stabilité à long terme dans la région.

1. Le Conseil souligne que le plan d'action vise à soutenir au niveau tant régional que national les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG) ainsi qu'à apporter un soutien aux États signataires du code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, adopté lors du sommet des chefs d'État tenu en juin 2013 à Yaoundé, au Cameroun. La mise en œuvre du plan d'action a pour objectif d'approfondir la coopération intra-régionale et de renforcer le niveau de coordination entre l'UE et ses États membres, ainsi qu'avec les partenaires internationaux. Le Conseil se tient prêt à aider les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale à parvenir à une prospérité durable à travers une approche intégrée et transversale, associant, compte tenu de leur importance, la bonne gouvernance et l'État de droit, et le développement du domaine maritime pour permettre une coopération commerciale accrue, et la création d'emplois au bénéfice des pays de la région.
2. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission, en étroite concertation avec les États membres, à commencer à mettre en œuvre le plan d'action pour le golfe de Guinée, en prenant en compte la stratégie de sûreté maritime de l'UE et le plan d'action qui l'accompagne, en étroite coopération avec la région elle-même et les principaux partenaires internationaux. À cet égard, il attend avec intérêt la nomination d'un coordinateur principal de l'UE pour le golfe de Guinée. Le Conseil reviendra sur cette question en tant que de besoin."

[Plan d'action pour le golfe de Guinée](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7168-2015-INIT/fr/pdf)

* Mali

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives au Mali:

"1. Le Conseil condamne vigoureusement les attentats terroristes perpétrés récemment à Bamako, Gao et Kidal et présente ses condoléances aux familles des victimes, au nombre desquelles figurent un agent belge travaillant pour la délégation de l'Union européenne au Mali, un ressortissant français et des citoyens maliens et tchadiens. De tels actes sont inacceptables, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs ou les victimes. L'Union européenne (UE) et le reste de la communauté internationale condamnent d'une même voix tous les actes terroristes, de même que les autres formes de violence et les violations des droits de l'homme qui persistent au Mali. Elle réaffirme qu'elle soutient les autorités maliennes dans le souci de mettre fin au fléau du terrorisme et de traduire les responsables en justice. Il faut assurer la protection de la population, en particulier celle des femmes et des enfants, à qui ces agissements causent d'énormes souffrances.

1. La multiplication récente des attaques violentes et des activités terroristes au Mali et dans les pays voisins rend d'autant plus nécessaires la conclusion et la signature rapides, par toutes les parties, de l'accord intervenu le 1ermars dans le cadre des négociations de paix d'Alger et la mise en place de conditions qui permettront à toutes les communautés du Mali de s'unir pour lutter contre le terrorisme et de vivre ensemble dans la paix et la sécurité.
2. L'UE salue les efforts considérables qu'ont déployé l'Algérie et les autres participants à la médiation pour mener à bien les négociations, et elle confirme qu'elle est prête à jouer son rôle au sein du comité de suivi, qui devrait être institué et entrer en fonctions sans tarder, avoir la capacité de véritablement contrôler et soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix et être animé de la volonté politique nécessaire. Elle souligne l'importance du maintien d'une coordination étroite entre le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le Sahel, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).
3. Le Conseil estime que le projet d'accord de paix offre une occasion unique de parvenir à une solution politique de la crise. Le texte paraphé à Alger est le meilleur compromis possible, qui ouvre la voie à une paix durable au Mali, à condition que toutes les parties honorent leurs engagements. L'UE encourage vivement toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à parapher l'accord dans les meilleurs délais. Elle répète en outre qu'elle est disposée à soutenir toutes les initiatives en ce sens et à prêter assistance au Mali dans la mise en œuvre de l'accord de paix, en recourant à tous les moyens et instruments dont elle dispose. Dans le cadre de son approche globale, l'UE est déterminée à continuer à utiliser les instruments pertinents dont elle dispose, y compris ses missions PSDC EUTM Mali et EUCAP Sahel Mali, le RSUE pour le Sahel et le programme indicatif national pour le Mali qui a été signé il y a peu.
4. Le Conseil souligne que des mécanismes de suivi efficaces sont nécessaires pour surveiller la mise en œuvre de l'accord, à quoi doivent venir s'ajouter des efforts de réconciliation parallèles au niveau local. Dans ce contexte, il encourage le gouvernement malien à accélérer la mise en place de la Commission sur le dialogue, la vérité et la réconciliation et à faire en sorte qu'elle puisse entamer ses travaux dès que possible, afin que les droits des victimes de violations des droits de l'homme puissent être pleinement reconnus.
5. Le Conseil rappelle ses conclusions du 9 février et insiste sur le rôle important que joue la mission de maintien de la paix des Nations unies, la MINUSMA, dans la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité. À cet égard, il renouvelle son soutien plein et entier à la MINUSMA dans l'accomplissement de son mandat et les efforts qu'elle déploie pour protéger les civils, et se félicite de la coopération constante de ses deux missions PSDC."

Libye

Le Conseil a débattu de la situation en Libye ainsi que des préparatifs à mener concernant le soutien de l'UE en vue d'une éventuelle issue positive des pourparlers. Il a adopté les conclusions ci-après:

"1. L'UE se félicite de la reprise, à Rabat, du dialogue politique libyen engagé sous l'égide des Nations unies, et demande à toutes les parties libyennes de contribuer de manière constructive à la formation rapide d'un gouvernement d'union nationale capable de faire avancer la transition démocratique et de relancer la reconstruction du pays. L'UE souligne que le dialogue doit progresser de façon décisive car toute absence d'accord politique compromettrait l'unité de la Libye et les objectifs de la révolution de février, y compris le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, ainsi que la liberté et la démocratie.

2. La Libye se trouve aujourd'hui à un tournant. C'est pourquoi l'UE exhorte toutes les parties à assumer la responsabilité qui leur incombe de participer de manière constructive au dialogue, de mettre pleinement en œuvre un cessez-le-feu et de s'abstenir de tout acte qui risquerait de faire échouer le processus de dialogue. L'UE félicite les Libyens qui ont à ce jour participé de manière active et constructive aux discussions pour leur contribution aux travaux visant à parvenir à un accord politique. L'UE réaffirme qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit; seule une solution politique peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye. L'UE demande l'arrêt immédiat des violences et condamne toutes les violations des droits de l'homme.

3. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement l'action des Nations unies, et salue en particulier les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSGNU) et la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), qui a contribué à amener les parties à la table des négociations. L'UE souligne l'importance que revêt un processus sans exclusive et équilibré tenant compte de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

4. À ce stade critique du processus de dialogue, l'UE demande à l'ensemble des acteurs régionaux et des voisins de la Libye d'exercer leur influence sur tous les acteurs nationaux de la Libye afin de faire aboutir les négociations et d'assurer une transition démocratique en Libye, de favoriser la mise en œuvre des accords et d'éviter toute action susceptible d'exacerber les divisions actuelles. Il convient de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE aspire à coopérer avec les acteurs régionaux et les voisins de la Libye afin de contribuer à la paix et à la stabilité dans le pays.

5. Les dimensions sécuritaire et politique se renforcent mutuellement. Le vide politique et sécuritaire, les divisions politiques actuelles ainsi que la méfiance réciproque entre les principaux acteurs politiques contribuent à ce que des groupes terroristes tels que Daech renforcent leur présence en Libye, compromettant ainsi la sécurité dans le pays et exposant à de graves menaces ses voisins, la région tout entière et l'Europe. L'UE est vivement préoccupée par l'intensification des activités des groupes terroristes et extrémistes et elle condamne tous les actes de terrorisme. Elle est prête à accroître sa collaboration avec la Libye dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle proposera son aide aux pays voisins afin de renforcer les moyens dans ce domaine, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit, de renforcer la sécurité des frontières, de faire obstacle à la contrebande d'armes et d'endiguer le flux de combattants étrangers. L'UE propose son soutien à la société civile en Libye afin de prévenir la radicalisation, et elle intégrera des aspects relatifs à la lutte contre le terrorisme dans les projets existants de renforcement des capacités, le cas échéant. La formation d'un gouvernement d'union nationale permettrait à l'UE de proposer son plein appui à la Libye afin de renforcer ses moyens de lutte contre le terrorisme dans le strict respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

6. L'UE condamne les actions ciblant les richesses nationales, les institutions financières et les ressources naturelles de la Libye, qui risquent de priver les Libyens des avantages du développement durable de leur pays.

7. L'UE mesure l'importance que revêtent les différents axes de travail parallèles arrêtés dans le cadre des efforts de médiation déployés par les Nations unies, qui contribuent à créer des conditions propices à la finalisation d'un accord politique et, à cet égard, elle salue la réunion des partis politiques qui a récemment eu lieu à Alger.

8. L'UE continuera à mettre en œuvre des mesures visant à instaurer un climat de confiance. À cet égard, elle rappelle le soutien qu'elle a apporté à des initiatives telles que la réunion avec le monde des entreprises libyennes qui s'est tenue récemment, ainsi que l'intention d'organiser rapidement, sous les auspices de la MANUL, une réunion avec les maires et les responsables locaux libyens. L'UE continue d'apporter son aide dans d'autres secteurs tels que la réconciliation, la société civile, les migrations et la promotion des droits de l'homme.

9. L'UE appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à garantir un accès sans entraves à l'aide humanitaire, ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires, afin de faciliter l'aide et la protection des civils qui en ont besoin. L'UE demande que des efforts supplémentaires soient consentis pour remédier à la dégradation de la situation humanitaire. Elle insiste sur la nécessité de mener une action humanitaire commune et coordonnée sous l'égide des Nations unies.

10. Dès qu'un accord sur un gouvernement d'union nationale sera intervenu et que les arrangements correspondants en matière de sécurité auront été mis en place, l'UE est prête à renforcer son soutien à la Libye et à contribuer à la bonne mise en œuvre des accords en apportant un soutien continu aux institutions libyennes essentielles ainsi que dans des domaines fondamentaux, y compris l'État de droit, la coopération économique et le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), en tirant pleinement parti de tous les instruments dont elle dispose. À cet égard, le Conseil invite la haute représentante à présenter dès que possible des propositions sur d'éventuelles actions dans le domaine de la PSDC visant à soutenir les arrangements en matière de sécurité, en coordination étroite avec les Nations unies, la Libye, les principaux partenaires et acteurs régionaux, dans le contexte d'un ensemble plus large d'options stratégiques venant s'inscrire dans un cadre politique actualisé pour la gestion des crises, devant être élaboré par la haute représentante et la Commission.

 Le Conseil invite également la haute représentante et la Commission à élaborer une stratégie globale pour la Libye, qui tienne compte du contexte régional.

11. La coopération avec les voisins de la Libye et des organisations régionales telles que la Ligue des États arabes et l'Union africaine a été, et continuera d'être, d'une importance capitale pour l'UE et pour la réussite du processus de transition en Libye. L'UE continuera de collaborer avec ces partenaires afin de faire avancer le dialogue politique en Libye et de s'attaquer à d'autres questions d'intérêt commun, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Il convient également d'examiner plus avant la question de la lutte contre le trafic d'armes.

12. L'UE a mis en place un cadre juridique qui lui permettra d'instaurer, si nécessaire et en parfaite coordination avec le RSSGNU, des mesures restrictives à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de dialogue, conformément à la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui permet de désigner des personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui compromettent la transition politique du pays.

13. L'UE ne peut accepter les pertes tragiques de vies humaines en mer qui se poursuivent parmi les migrants qui partent de Libye. Les flux illicites de migrants qui traversent la Libye et ses frontières ont un effet dramatique sur la vie de trop nombreuses personnes, et ils déstabilisent des pays sur les deux rives de la Méditerranée. Il est nécessaire de s'attaquer de manière globale aux défis qui se posent à cet égard.

14. L'UE reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye."

Migrations

Au cours du déjeuner, les ministres ont examiné comment la politique étrangère de l'UE pourrait contribuer à faire face de manière globale aux défis auxquels l'Europe est confrontée sur le plan des migrations. Ce débat contribuera à l'élaboration de propositions plus concrètes au sujet desquelles des décisions seront prises lors d'une des prochaines sessions du Conseil des affaires étrangères.

Partenariat oriental

Le Conseil a débattu de la préparation du quatrième sommet du Partenariat oriental, qui aura lieu les 21 et 22 mai 2015 à Riga. Ce sommet, qui sera présidé par le président du Conseil européen, Donald Tusk, réunira les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et ceux des pays membres du Partenariat oriental.

Une réunion entre les ministres des affaires étrangères de l'UE et leurs homologues des pays du Partenariat oriental doit avoir lieu en marge de la session du Conseil des affaires étrangères du 20 avril 2015.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq , ainsi que pour la menace que constitue l'EIIL/Daech

Le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIIL/Daech.

[Texte intégral de la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIIL/Daech, et conclusions du Conseil](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7267-2015-INIT/fr/pdf)

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Bosnie-Herzégovine:

"1. Le Conseil salue l'adoption, par la présidence de la Bosnie-Herzégovine, le 29 janvier, de l'engagement écrit qu'il appelait de ses vœux dans le contexte de ses conclusions du 15 décembre 2014; il se félicite que les dirigeants des partis politiques aient signé cet engagement et qu'il ait ensuite été approuvé par le Parlement de Bosnie-Herzégovine, le 23 février 2015, durant la visite à Sarajevo de la haute représentante, Mme Mogherini.

1. Considérant les engagements auxquels a ainsi souscrit la Bosnie-Herzégovine, et conformément à ses conclusions du 15 décembre 2014, le Conseil note que les conditions préalables qui y figuraient sont remplies et accepte d'engager la procédure en vue de la conclusion et de l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine.
2. Le Conseil invite les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à respecter pleinement les engagements et obligations souscrits, notamment ceux qui concernent l'adaptation du futur accord de stabilisation et d'association, à poursuivre les relations avec l'Union européenne dans le cadre de l'approche renouvelée et à maintenir la dynamique positive actuelle en élaborant un premier programme de réformes, en consultation avec l'Union européenne. Ce programme de réformes, qu'il convient d'établir et de mettre en œuvre également en concertation avec la société civile, devrait comporter des réformes élaborées selon les critères de Copenhague et les aspects fonctionnels définis d'un commun accord (y compris le mécanisme de coordination pour les relations avec l'UE). Des progrès tangibles dans la mise en œuvre du programme de réformes, notamment le pacte pour la croissance et l'emploi, seront nécessaires pour que l'Union européenne examine une demande d'adhésion."

Relations avec l'Ukraine

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue du Conseil d'association UE-Ukraine: l'UE entérinera l'adoption du programme d'association UE-Ukraine par le Conseil de coopération UE‑Ukraine.

Relations avec la République de Moldavie

Le Conseil a arrêté la position de l'UE en vue de la première réunion du Conseil d'association UE‑Moldavie, qui se tiendra le 16 mars 2015 à Bruxelles.

Relations avec la Tunisie

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la onzième session du Conseil d'association UE‑Tunisie qui se tiendra à Bruxelles le 17 mars 2015.

Le Conseil a autorisé l'Union européenne à approuver la mise en œuvre du plan d'action UE-Tunisie lors du Conseil d'association UE-Tunisie. Ce plan d'action reflète le partenariat spécial qui lie les parties. Ses trois secteurs prioritaires sont les réformes socio-économiques, la consolidation des éléments fondamentaux de la démocratie et le développement régional et local durable.

Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique

Le Conseil a prorogé le mandat de deux représentants spéciaux de l'UE jusqu'au 31 octobre 2015:

* le représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, M. Alexander Rondos. Un budget de 1 770 000 EUR lui a été alloué pour la période allant du 1er mars 2015 au 31 octobre 2015.
* le représentant spécial de l'UE pour le Sahel, M. Michel Reveyrand-de Menthon. Un budget de 900 000 EUR a été réservé à ses activités pour la période allant du 1er mars 2015 au 31 octobre 2015.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Coopération entre les Nations unies et l'UE en matière de gestion de crise

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération entre les Nations unies et l'Union européenne dans le cadre des opérations de gestion de crise.

Mission de formation de l'UE en Somalie

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia). Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/03/16-eutm-somalia-training-mission/).

Mission de conseil militaire de l'UE en République centrafricaine

Le Conseil a mis en place une mission de conseil militaire de l'UE en République centrafricaine (EUMAM RCA). La mission a pour objectif d'aider les autorités centrafricaines à préparer une réforme du secteur de la sécurité, en ce qui concerne plus particulièrement la gestion des forces armées de la République centrafricaine. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/03/16-central-african-republic-eu-military-advisory-mission-gets-green-light/).

Parallèlement, le Conseil a approuvé un accord entre l'UE et la République centrafricaine relatif au statut en République centrafricaine de la mission EUMAM RCA.